



Guide du réseau

TRANSPORT À LA DEMANDE

du lundi au vendredi de 9h à 17h

04 8000 7000

Réservation la veille avant 12h







Pour faciliter votre quotidien, nous avons lancé TOUQUAN, le service de transport à la demande en partenariat avec la Région. Avec ses 175 arrêts répartis sur nos 53 communes, il vient au plus près de vous et vous accompagne dans vos déplacements. Ce service est ouvert à tous. à un tarif que nous avons voulu le plus accessible possible. Après la création des lignes A10 et A11 à destination du Parc Industriel et le covoiturage Covoit'ici, TOUQUAN est un pas de plus vers une mobilité de proximité. Ce guide vous permettra de tout savoir sur ce nouveau service TOUQUAN, afin de vous déplacer sereinement. Bonne lecture!

Jean-Louis **GUYADER**

Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain





La Région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les territoires dans la mise en œuvre de solutions de mobilité adaptées aux besoins des habitants. En soutenant techniquement et financièrement le service de transport à la demande TOUQUAN de la CCPA, la Région s'implique pleinement dans les déplacements de proximité des habitants. Ce nouveau service. combiné aux autres offres de déplacement déjà présentes sur le territoire de la CCPA, contribue à faciliter les déplacements du quotidien et améliorer l'accès aux services et loisirs du territoire.

Paul VIDAL

Élu régional délégué aux transports scolaires et interurbains



TOUQUAN Vous emmène!

Le transport à la demande...

TOUQUAN est un service à la demande, c'est-à-dire avec réservation obligatoire. Les réservations sont à effectuer via une plateforme régionale unique. Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 9h (heure de prise en charge) à 17 h (heure de dépose), à l'exclusion des jours fériés. Chaque usager peut réaliser jusqu'à 20 trajets par mois (ou 10 allers-retours). Quelle que soit la distance, le coût d'un trajet est de 2 € par personne.



...adapté à chaque bassin de vie



Le service est organisé en 4 secteurs, autour de 4 bassins de vie: l'Albarine. Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, et Meximieux. Pour chacun, la CCPA et ses communes ont défini ensemble les points d'arrêt. Les trajets s'effectuent entre un point de prise en charge et un point de dépose (aller simple ou aller-retour), mais pas entre deux points de prise en charge. Pour être au plus proche des besoins, 159 points de prise en charge ont été positionnés sur l'ensemble de

l'intercommunalité. Chaque commune étant couverte, il y en a forcément un près de chez vous!



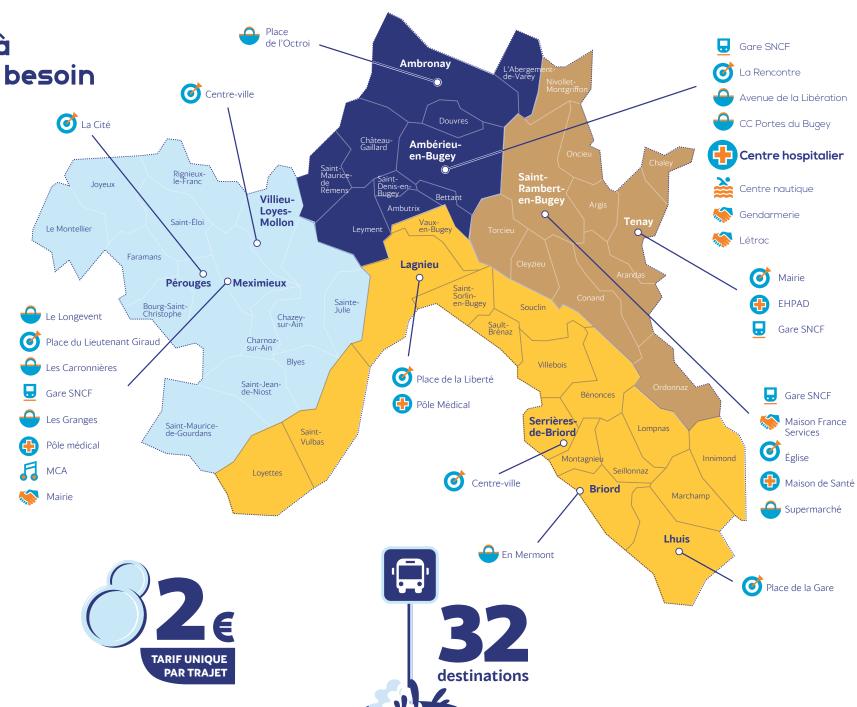
Vous rendre là où vous avez besoin

Pour l'ensemble du territoire de la CCPA, 32 points de dépose ont été identifiés, au plus près de vos habitudes quotidiennes: centreville, commerces, gares, pôles médicaux...



Un point de dépose ne peut être rejoint que depuis un point de prise en charge situé dans le même secteur, en dehors de 2 exceptions:

- Le centre hospitalier d'Ambérieu-en-Bugey est accessible quel que soit le secteur de prise en charge;
- La maison de santé et la gare de Meximieux sont accessibles depuis les points de prise en charge des secteurs de Meximieux et de Lagnieu.



Vos points de dépose à Ambérieu-en-Bugey





















Vos points de dépose à Meximieux





















Secteur de l'Albarine

Arandas

o La Place Mairie

Argis

oLa Place

Chaley

Cleyzieu

o Église

Conand

Mairie

Nivollet-Montgriffon

Mairie (Nivollet)

Montgriffon

Oncieu

Auberge Oncieu

Ordonnaz

Mairie

o Rivolière

Saint-Ramberten-Bugey

Angrières

o Blanaz ∘ Buges

⊙Église

• Grange-Neuve

⊙Grattoux

Javornoz ○Lupieu

Maison de santé

Maison

France Services

Morgelas

Serrières Supermarché

⊙Vorages-d'en-Haut

o Mairie

oMalix

Torcieu

o Mont de l'Ange Montferrand

Tenay

Champ Jupon

Le Chauchay

o Mairie

Secteur d'Ambérieu-en-Bugey

Ambérieu-en-Bugey

o Four à Chaux

oGare SNCF

o Haut de Tiret

⊙Place de Tiret

oPlace de Vareilles

oSaint-Germain-le-Haut

Ambronay

oPlace de l'Octroi

Ambutrix

o La Bergère

Place du Noyer

Bettant

oPlace de la Mairie

Château-Gaillard

o Cormoz

Ravinelles - Poizatière

oVillage - École

Douvres

Aire de loisirs

o Entrée Ambérieu

∘Place de la Babillière

L'Abergement-de-Varey

oCôte Savin

Dalivov

o Village

Leyment

⊙Gare

oVillage

Saint-Denis-en-Bugey

Mairie

Pont Vieux

oStade

Saint-Maurice-de-Rémens

o Martinaz

oPlace de la Mairie





Secteur de Lagnieu

Bénonces

- o Bascule
- o Mairie
- Onglas

Briord

- oEn Mermont
- o Flévieu
- ∘Rue des Écoles
- ⊙Vérizieu

Innimond

o Mairie

Lagnieu

- Lotissement
- Les Louises
- o Place de la Liberté
- oSaint-Gobain

Lhuis

- OCharantonod
- oLa Manissière
- ⊙Le Poulet
- Milieu
- o Place de la Gare
- ⊙ Rix

Lompnas

⊙ Fontaine

Loyettes

- Chapelle
- Mariniers
- o Tourterelles

Marchamp

- Marchamp
- oMusée de Cerin
- ∘Vercraz

Montagnieu

Les GrangesMontagnieu

Saint-Sorlinen-Bugey

- Lotissement
- Le Moulin
- ∘Rue du Port

Saint-Vulbas

- Cabinet médical
- oLes GaboureauxoMarcilleux

Sault-Brénaz

- oMairie
- o Place de Brénaz

Seillonnaz

- o Chosaz
- ○Crept
- o Le Bourg

Serrières-de-Briord

oCentre-ville

Souclin

- ⊙ Fay-Four à pain
- o Place de la Mairie
- Soudon centre

Vaux-en-Bugey

- oLa Ruaz
- ⊙Mairie École
- oVaux Févroux

Villebois

- ∘ Bouis
- ∘Gare
- oTilleuls

Blyes

Mairie

Bourg-Saint- Christophe

- o7 Chemins
- oChemin du Pommier
- oÉglise
- oPlace de la Mairie

Charnoz-sur-Ain

- ∘Billieux Giron
- Centre Village
- ⊙Cimetière
- o Loyat Mairie

Chazey-sur-Ain

- o Centre
- oL'Hôpital
- Rampot
- ⊙ Rignieu
- ∘Route de Leyment

Faramans

- o Le Raccoud Le Félix
- o Le Vessu
- Mairie

Joyeux

Secteur de Meximieux

Mairie

Le Montellier

o Mairie

Meximieux

- Bovagne
- ⊙Lavoir
- de Chavagneux
- o Les Carronnières
- ∘MCA
- Place du Lieutenant
- Giraud

Pérouges

- ∘ Bourg-Saint-
- Christophe
- oLa Cité
- o La Glave
- o Péage École
- o Rapan

Rignieux-le-Franc

- ⊙ Fontaine
- oLe Brevet
- o Le Guillon

Saint-Éloi

- ⊙Le Lambert
- Mas Garnier
- oMas Plomb
- Mas Plomb
- Mas Pressieu Place du Village

Saint-Jean-de-Niost

- o Buyat
- o Clavoz
- o Église

Saint-Maurice-de-Gourdans

- oĽOrme
- ol a Charrière
- ⊙Pollet
- o Port-Galland

Sainte-Julie

⊙I avoir

Villieu-Loyes-Mollon

⊙Buchin

⊙Loyes

⊙Mollon

oMonthoz oVillieu







Pour un trajet serein

Réservation obligatoire

- La réservation se fait par téléphone au 04 8000 7000 via la centrale unique de la Région, en indiquant les lieux de prise en charge et de dépose et les horaires souhaités.
- oll est **possible de réserver plusieurs trajets** au cours du même appel, y compris les retours.
- La réservation est à effectuer au plus tôt 15 jours avant le déplacement prévu et au plus tard la veille jusqu'à midi (au plus tard le vendredi midi pour les déplacements du lundi).
- Après réservation, le trajet est confirmé par sms ou par appel téléphonique: en cas d'absence de place ou de véhicule disponible pour effectuer le trajet, des horaires décalés ou alternatifs peuvent être proposés.

Trajet

- Les trajets sont effectués y compris pour une seule personne transportée.
- Le trajet est réalisé au plus court en fonction des personnes présentes dans le véhicule.



Conditions et accessibilité

- Le service est ouvert à tous, y compris aux non-résidents de la CCPA.
- oTOUQUAN est accessible aux personnes à mobilité réduite (une aide à la montée et à la descente du véhicule peut être apportée).
- Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés par une personne de plus de 14 ans.

Paiement à la montée dans le véhicule

- oLe titre de transport est de 2 € par trajet, quelle que soit la distance.
- Le paiement du trajet s'effectue auprès du chauffeur, en liquide.
 Il est conseillé de faire l'appoint.

Horaires

 En cas de décalage de l'horaire demandé (plus ou moins 15 minutes) ou de retard du véhicule, l'usager est prévenu par téléphone.



Les bonnes pratiques

- Les passagers doivent se présenter à l'arrêt 5 min avant l'horaire défini.
- En cas de retard du passager, le conducteur est autorisé
 à attendre 5 min supplémentaires; au-delà, le trajet ne pourra
 être effectué.
- oll n'est pas possible de changer de destination au cours du trajet, ni d'effectuer une halte pendant le parcours.
- L'annulation est possible jusqu'à 2h au plus tard avant l'heure de prise en charge auprès de la centrale de réservations pendant ses horaires d'ouverture.
- Au-delà de 3 annulations dans un délai de moins de 2h avant la course ou après 2 non-présentations à l'arrêt sans justificatif, il ne sera plus possible d'accéder au service pendant 3 mois.



QUELQUES RÈGLES À RESPECTER



Port de la ceinture obligatoire

- Siège auto pour les enfants (à préciser lors de la réservation)
- Dispositifs homologués ou fixations pour les passagers en fauteuil roulant.



Pas de trouble à la tranquillité et à la sécurité des autres passagers ou du conducteur



Interdiction, notamment:

- d'entraver la circulation dans le véhicule, la montée ou la descente des passagers;
- de fumer/vapoter;
- d'avoir des objets tranchants, piquants ou contondants.



Respect du matériel



Animaux domestiques de petite taille acceptés (sous conditions)



Bagages et colis peu encombrants autorisés

- Vélos non autorisés
- Poussettes et trottinettes autorisées, si pliées.

UN SERVICE OUVERT À TOUS!



O RÉSERVEZ SIMPLEMENT

Par téléphone au **04 8000 7000** au plus tard la veille à 12h (au plus tard le vendredi 12 h pour le lundi).





O RENDEZ-VOUS AU POINT DE PRISE EN CHARGE LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

O DÉPLACEZ-VOUS SEREINEMENT

Réalisez jusqu'à 20 trajets par mois ou 10 allers-retours.

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h, sauf jours fériés.





O REJOIGNEZ VOTRE DESTINATION

Marché, rendez-vous médical, activité de loisirs : que ce soit pour un aller simple ou un aller-retour, TOUQUAN s'adapte à vos activités.

+ D'INFOS www.bus-touquan.fr





Terrapublica - Visuels Terrapublica, Freepik